RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 05 août 2024 à 18 heures 30 Salle du Conseil Municipal

	PRÉSENT[E]S	ABSENT[E]S	ABSENT[E]S EXCUSÉ[E]S
CAILLOT Charles	x		
ENOCQ Julien	x		
LAPRAYE Pierre			x
MALAPRADE Christophe	x		
RÉGNÉ Pierre	x		
SANCHO Elizabeth	x		
WITTENBRINK Wolfgang	x		

<u>Réunions antérieures</u>: Après approbation du Conseil municipal du 17 juin 2024, aucune observation n'a été faite, la séance est ouverte à 18h35.

ORDRE DU JOUR

- 1. Délibération approuvant le choix du géomètre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM
- 2. Délibération intégration du canal de la Molle dans le domaine public de la commune
- 3. Délibération Perspective de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Maintenance des Stations de Réémission de Lesquerde
- 4. Délibération concernant le nouveau choix des devis pour les travaux de remise en état du bassin DFCI
- 5. Délibération demande de subvention Fonds vert 2024 pour le Plan d'eau
- 6. Questions diverses

Le quorum est atteint.

Après avoir était désigné comme secrétaire de séance, Monsieur Pierre RÉGNÉ fait signer le bulletin de présence. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35.

1. Délibération approuvant le choix du géomètre par la SPL Perpignan Méditerranée pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM

Lors de sa séance du 17 juin 2024, certains membres du Conseil avaient souhaité que le Maire se rapproche de la SPL, afin de savoir si l'intervention d'un géomètre pour la rénovation de l'ancien bâtiment HLM s'avérait nécessaire.

Le Maire a donc pris contact avec la SPL qui nous a transmis un courriel nous expliquant la nécessité de cette intervention.

Une partie des membres du Conseil n'étant pas d'accord avec ce principe, un rendez-vous avec la SPL va être demandé afin d'obtenir plus d'information à ce sujet.

La délibération n'est donc pas prise ce jour et sera reportée.

2. Délibération intégration du canal de la Molle dans le domaine public de la commune

Le Maire rappelle aux membres du conseil, que l'association « ASA canal de la Molle » a été dissoute par arrêté préfectoral DDTM/SER/2023152-0021 du 1^{er} juin 2023, modifié par arrêté préfectoral DDTM/SER/2023193-0002 du 12 juillet 2023.

Suite à cette dissolution, les ouvrages ou immeubles faisant partie du domaine public de l'association, doivent être transférés dans le domaine public de la commune.

Après lecture de la délibération, les membres du Conseil approuvent l'unanimité des membres présents.

Résultat du vote : 7 Voix pour

3. Délibération Perspective de dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Maintenance des Stations de Réémission de Lesquerde

Le Syndicat Intercommunal pour la Maintenance des Stations de Réémission de Lesquerde nous a transmis une délibération à prendre dans le cadre d'une perspective de sa dissolution.

Après lecture de la délibération, les membres du Conseil approuvent l'unanimité des membres présents.

Résultat du vote : 7 Voix pour

4. Délibération concernant le nouveau choix des devis pour les travaux de remise en état du bassin DFCI

Le Maire présente au Conseil le nouveau devis obtenu pour la remise en état du bassin DFCI.

En effet, après rebouchage des fissures, une remise en état du revêtement serait nécessaire et la société PPG Distribution nous a transmis un devis d'un montant HT de 17 441,98€ pour ces travaux.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent à la majorité des membres présents et représentés.

Résultat du vote : 6 Voix pour – 1 abstention

5. Délibération demande de subvention Fonds vert 2024 pour le Plan d'eau

Suite à la réception du nouveau devis concernant la remise en état du Plan d'eau, la demande de subvention au titre du Fonds 2024 va être modifiée.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Résultat du vote : 7 Voix pour

6. Questions diverses

♦ PLUI

Suite au rapport transmis par la CCAF concernant les orientations d'aménagement et de programmation sur la commune, les membres du conseil souhaitent prendre contact avec Mme MARCH pour revoir le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la fin du conseil municipal a été actée à 20h35.

